

COMMUNE DE GACOGNE

Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
mercredi 24 juin 2020 à 19 h 30 à la salle des fêtes de MhèreORDRE DU JOUR

- **Vote du budget primitif 2020 : budget général de la commune,**
- **Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2020,**
- **Vote du budget primitif 2020 : budget annexe du service d'eau,**
- **Franchise de loyer au profit de l'Auberge suite à fermeture administrative,**
- **Vente d'une parcelle de terrain à Rhuère,**
- **Questions diverses.**

Étaient présents : Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Martine CAMBIANICA, Martial BEAUDEQUIN, Guy GODEFROY, Olivier TARTRAT, Brigitte HORB, Béatrice KRAWCZYK

Lecture et adoption des compte-rendu des précédentes réunions en date du 04 juin 2020.

- **BUDGET PRIMITIF 2020**

Le maire présente un budget primitif pour 2020 préparé avec la commission des finances.

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>Dépenses (€)</u>	<u>Recettes (€)</u>
Charges à caractère général (combustible, Electricité, téléphone, entretien, assurances...)	74 639.00	
Charges de personnel et charges sociales	69 200.00	
Atténuation de produits (Prélèvement Etat, GIR)	40 941,00	
Dépenses imprévues	15 000.00	
Virement à la section d'investissement	104 310.00	
Autres charges de gestion courante (Indemnités des élus, cotisations retraite, Sce Incendie)	61 841.00	
Charges financières	166,00	
Charges exceptionnelles	319,00	
Immobilisations (Amortissements)	1083,00	
Excédent de fonctionnement reporté		180 536.57
Remboursements de salaires		2 103.00
Redevances Edf/Télécom, vente de bois chauffage, concessions cimetièrre, ...		5 405.00
Impôts et taxes (sans augmentation)		126 107.00
Dotations de l'Etat		119 621.00
Revenus des immeubles (loyers Auberge + logements)		10 000.00
Produits exceptionnels (vente terrain)		598,00
Opérations ordre transfert entre sections		152,00
<u>TOTAL</u>	<u>367 499,00</u>	<u>444 522.57</u>

INVESTISSEMENTS	Dépenses (€)	Recettes (€)
Travaux voirie 2019 (subvention département)		7 650,00
Routes stratégiques du bois (route de Coulard)	146 362,00	36 590,00
Rénovation et aménagement mairie	31 438,00	15 509,00
Opération d'ordre	902,00	1 500,00
Dépenses imprévues	2 000,00	
Remboursement emprunts	2 473,00	
Solde exécution n-1 investissement	37 965,07	
Dépôts cautionnements reçus	1 500,00	1 500,00
Virement de la section de fonctionnement		104 310,00
Excédent de fonctionnement		37 965,07
FCTVA		17 283,00
Amortissements		
Caserne pompiers Brassy 2015		333,00
T O T A L	222 640.07	222 640.07

Après délibération, le Budget Primitif 2020 est, dans son ensemble, adopté à l'unanimité.

➤ **VOTE DES TAXES LOCALES POUR 2020**

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter la fiscalité locale.

➤ **BUDGET PRIMITIF DU SERVICE D'EAU 2020**

Ce budget concerne 10 abonnés à La Gare et à Parjot.

- **Fonctionnement** : Total des dépenses : 2 619.00 € ; Total des recettes : 2 619.00 €
- **Investissements** : Total des dépenses : 5 672.41 € ; Total des recettes : 5 672.41 €

Le budget primitif du Service d'eau est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil.

➤ **FRANCHISE DE LOYER AU PROFIT DE L'AUBERGE SUITE A FERMETURE ADMINISTRATIVE**

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'Auberge de Gâcogne a subi une fermeture administrative de mi-mars à début juin. Afin de leur apporter une aide du fait de la perte de chiffre d'affaires, le conseil municipal décide de leur accorder une franchise de loyers correspondant à deux mois et demi, soit 1 250 € HT.

➤ **VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A RHUERE**

Le Maire expose au conseil qu'une demande d'achat d'une parcelle cadastrée C 254 à Rhuère d'une contenance de 60 m² a été faite par M. Georges PAULET.

Cette très petite parcelle se trouve à proximité du domicile du demandeur et est sans intérêts pour la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre cette parcelle au prix de 5,20 € le mètre carré, soit 312 €.

QUESTIONS DIVERSES :

➤ **Demande de participation aux frais de fonctionnement école privée :**

L'école Sainte Chantal à AVALLON sollicite une participation de la commune à hauteur de 1 544 € pour les frais de fonctionnement liés à la scolarisation de 2 enfants de Gâcogne en 2018/2019.

Après débat, il est procédé à un vote :

- 1 voix (O.Tartrat) : favorable au paiement
- 1 voix (D.Langlet) : opposé au paiement
- 9 voix : demande à l'école les justificatifs des conditions art. L 442-5-1 et L 442-5-2 du code de l'éducation (capacité accueil insuffisante commune d'accueil, activité professionnelle des parents, fratrie ou raisons médicales)

L'école en question sera donc sollicitée sur la réalisation de ces critères.

➤ **Illumination de l'église :**

Le maire indique que le SIEEEN l'a informé que depuis son installation en 2000, ce dispositif d'éclairage n'est relié à aucun point de comptage ENEDIS. La commune ne paie donc pas la consommation électrique des 2 spots depuis leur installation. ENEDIS souhaitant revenir à une situation normale au plus tôt, il convient pour cela de la raccorder à un compteur et la remettre aux normes actuelles (à savoir, pas d'éclairage dirigé vers le ciel).

Le maire propose de supprimer purement et simplement l'éclairage de l'église. Tous les conseillers n'étant pas d'accord, un débat s'engage et il est finalement décidé de le supprimer dans sa forme actuelle et de revoir le sujet au moment des travaux qui devront être réalisés prochainement (sous 1 à 3 ans en fonction du montant des travaux et des aides mobilisées).

➤ **Téléphonie mobile :**

Le maire indique que l'antenne récemment installée à MHERE permet de couvrir, notamment le secteur de Rhuère en téléphonie y compris 4G, ce qui satisfait tous les habitants de ce secteur jusqu'à maintenant en zone blanche.

Il informe le conseil qu'un arrêté ministériel du 27 mai 2020 a été signé pour une installation de pîlone desservant le secteur Parjot, Gravet, Gare, Pert + secteurs proches sur Brassy et Ouroux sous 1 à 2 ans.

➤ **Branchement forain sur la Place :**

Il existe sur la place un branchement électrique dit « forain » qui est habituellement activé en été pour les besoins des diverses manifestations. Celui-ci est devenu obsolète et surtout dangereux.

Le conseil approuve la signature d'un devis du SIEEEN de 1 117 € H.T. pour son remplacement et sa mise en sécurité. Le SIEEEN en prendra 25% à sa charge sous forme d'un remboursement.

Le maire en profite pour rappeler que la commune finance 400 à 500 € d'électricité par an pour les besoins des diverses manifestations en plus des subventions allouées aux associations.

Fait à Gâcogne, le 30 juin 2020
Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne